

Histoire de Troménec

Landéda

Sommaire

La toponymie du nom Troménec	Page 3
Le domaine de Troménec	Page 5
Les fourches patibulaires	Page 7
La chapelle	Page 9
Le duel Troménec – Kermavan	Page 15
Le manoir fortifié de Troménec	Page 29
Le colombier	Page 35
Le moulin	Page 37
Lien entre Le Bihannic, Fréminville et Mayer	Page 41
L'emplacement géographique	Page 43

Ce fascicule est un condensé de l'histoire du domaine de Troméneq.

Vous trouverez des informations plus complètes sur les sites suivants :

Écrits de Bernard Le Bec : patrimoinedesabers.fr

Écrits de Bernard Le Bec : abers-patrimoine.bzh

Recherches héraldiques et généalogiques Michel Mauguin

Sur internet : [michel-mauguin-landeda](http://michel-mauguin-landeda.com)

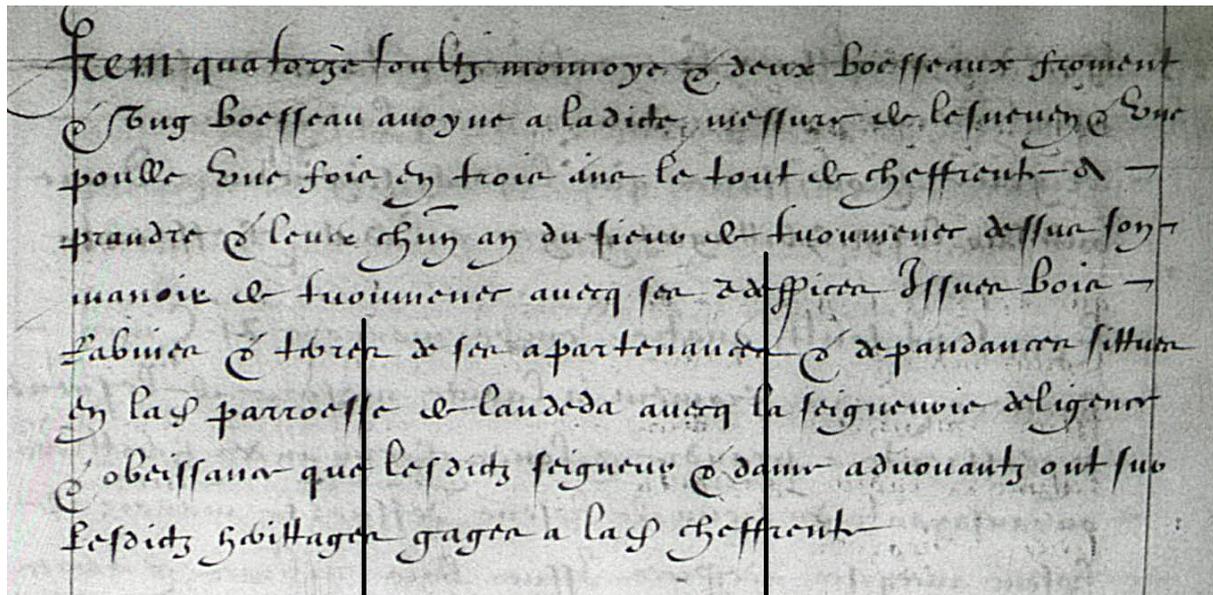
Toponymie du nom de Troménec

Troménec, Traumenec, Troumenec, Treomenek Tromeneg en breton moderne.
Le nom est composé du toponyme "tro" issu du vieux breton "tnou" signifiant une vallée et de "menec" provenant de "maeneg" indique un endroit pierreux.

Troménec : vallée pierreuse.

Dans le document ci-dessous apparait le nom de Tnoumenec.

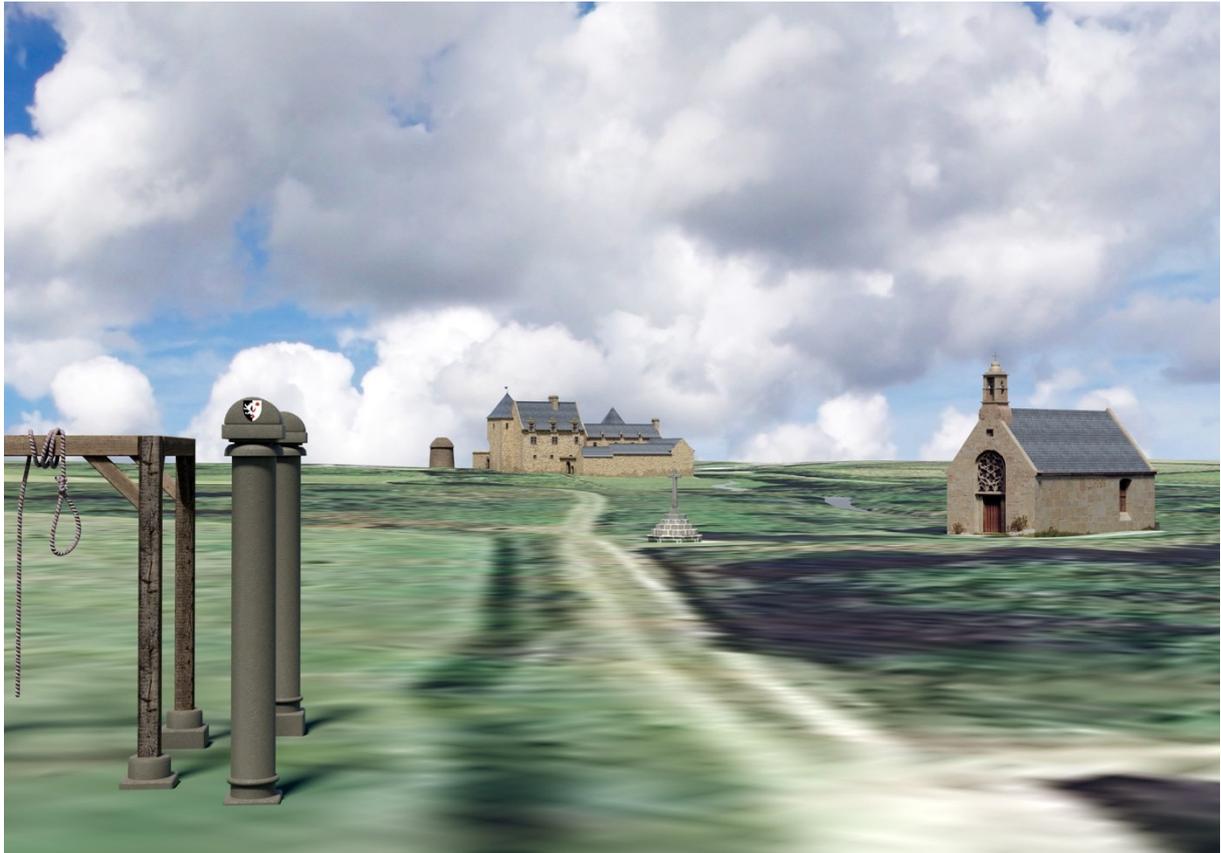
Extrait «Adveu et dénombrement par le sieur de Kermannan et dame de Lislette» datant de 1601.



Manoir de Tnoumenec

Sieur de Tnoumenec

Item quatorze souldz monnoye et deux boesseaux froment et ung boesseau avoyne à ladite mesure de Lesneven et une poulle une fois en trois ans, le tout de cheffrente à prendre et lever chacun an du sieur de Tnoumenec dessus son manoir de Tnoumenec avecq ses édifices issues bois rabines et terres de ses appartenances et dépendances situés en ladite parroesse de Landeda, avecq la seigneurie deligence et obéissance que lesdictz seigneur et dame advouantz ont sur lesdictz héritages gagés à ladite cheffrente.

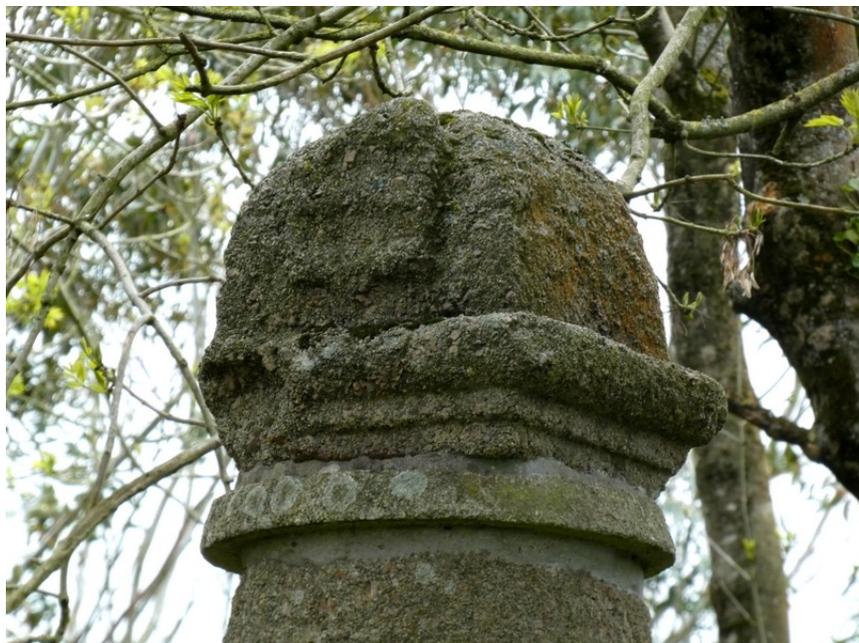


Le domaine de Troménec

Ce lieu de Troménec comprenait un manoir seigneurial à cour fermée, un pigeonnier, un moulin, un étang et la chapelle, confirmant sa noblesse.

Le premier habitant était Jean Le Barbu en 1426, le dernier François Marie Le Bihannic de Tromenec, il abandonnera le château en 1803 lors de son mariage avec Marie-Anne Huon Kermadec le 4 Prairial an 11 (24 mai 1803) pour s'installer au manoir de Bellevue à Landéda. Durant près de 400 ans se succéderont plusieurs familles.





Fourches patibulaires de la presqu'île de Crozon (Menez Luz en Telgruc)
Presqu-île-de-crozon.com

Les fourches patibulaires

Fourches patibulaires : colonnes de pierres dotées d'une traverse de bois où les condamnés à mort sont pendus et exposés à la vue des passants. Elles ne servent donc qu'aux supplices capitaux, dont les exécutions ne se faisaient autrefois que hors les villes. Seul le seigneur Haut Justicier a le droit d'avoir des fourches patibulaires (ou gibets), puisqu'il a le droit de condamner un criminel à mort. À l'égard du nombre des piliers des fourches patibulaires, il y en a à 2, à 3, à 4 ou à 6, selon le titre et la qualité des fiefs qui ont droit d'en avoir. Les simples seigneurs Hauts Justiciers n'ont ordinairement le droit d'avoir que des fourches patibulaires à 2 piliers, s'ils ne sont fondés en titre ou possession immémoriale. Les fourches à 3 piliers n'appartiennent de droit qu'aux seigneurs châtelains ; celles à 4 piliers n'appartiennent qu'aux barons ou vicomtes ; celles à 6 piliers n'appartiennent qu'aux Comtes (1).

Les patibulaires n'étaient pas systématiquement le lieu d'exécution de toutes les sentences, mais celui où les corps des pendus étaient suspendus jusqu'à décomposition des cadavres pour impressionner les populations. Le document indique par ailleurs des « *droit de potence et gibet en la dicte ville* » de Quimper où avaient aussi lieu des exécutions par pendaison.

On montre encore près de la chapelle Saint-Laurent en Landéda deux piliers de pierre qui seraient les anciens poteaux patibulaires de la juridiction de Troménec (2). Ceux-ci n'existent plus aujourd'hui.



Fourches patibulaires de la presqu'île de Crozon (Menez Luz en Telgruc)
Presqu-ile-de-crozon.com

1 : Source : "*La justice seigneuriale et les droits seigneuriaux*" de Claude-Joseph de Ferrière.

2 : Société Archéologique du Finistère - SAF 1914 tome 41 - Pages 7 à 35



L. P., Brest 4. L'ANDÉDA. — Chapelle de Tromenec

Élevée par le seigneur du pays en expiation
de son duel avec le Sire de Carman. Celui-ci fut
tué et la Chapelle renferme son tombeau.



TOUTE LA BRETAGNE
880 — L'ABERVACH - Chapelle Saint-Laurent

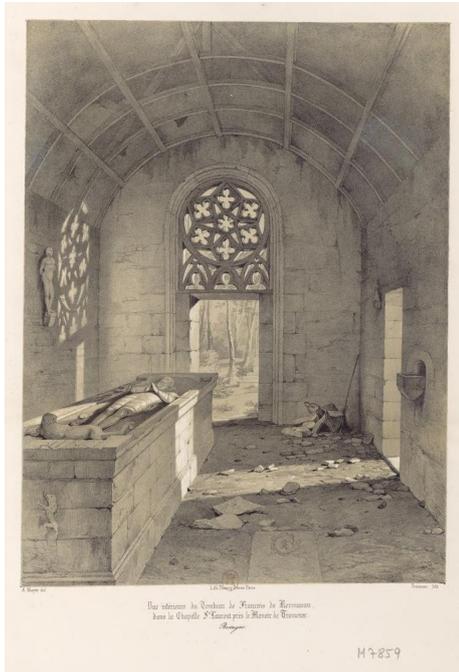
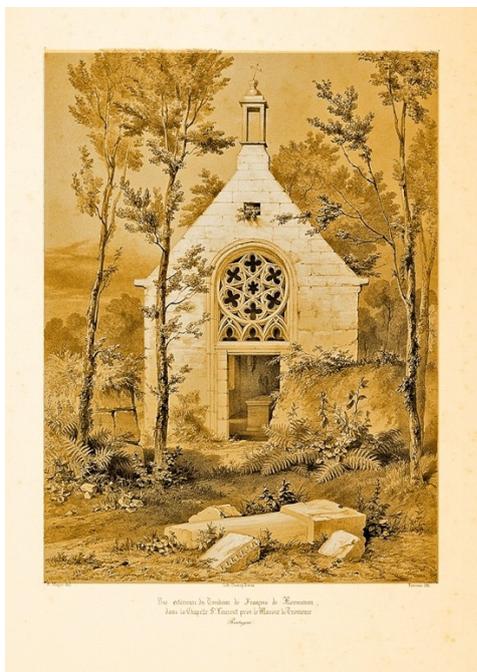
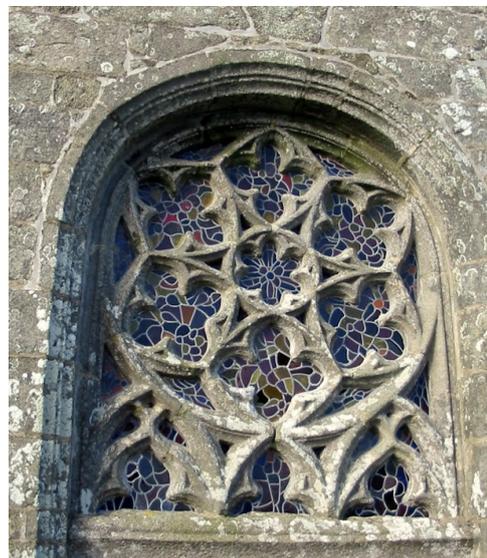
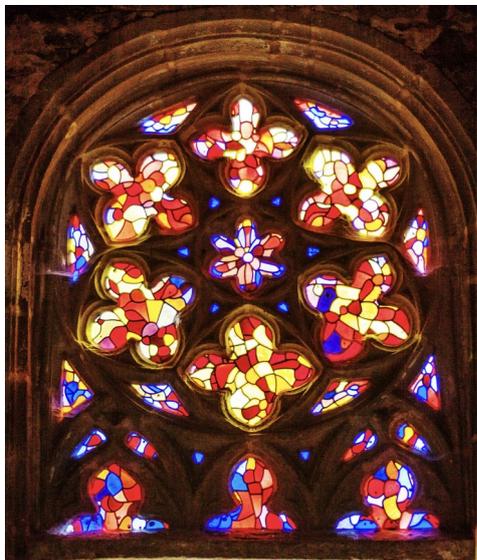
La chapelle

Chapelle Saint Laurent de Kerviré, dite aussi Notre-Dame-de-Penfeunteun, cette petite chapelle gothique au plan rectangulaire est le seul vestige du manoir fortifié de Troménec, fondé au XV^e siècle. Le pignon ouest arbore une fine rosace en granit composée d'un polylobe central entouré de six quadrilobes.

Elle est inscrite au titre des Monuments historiques en 1926.

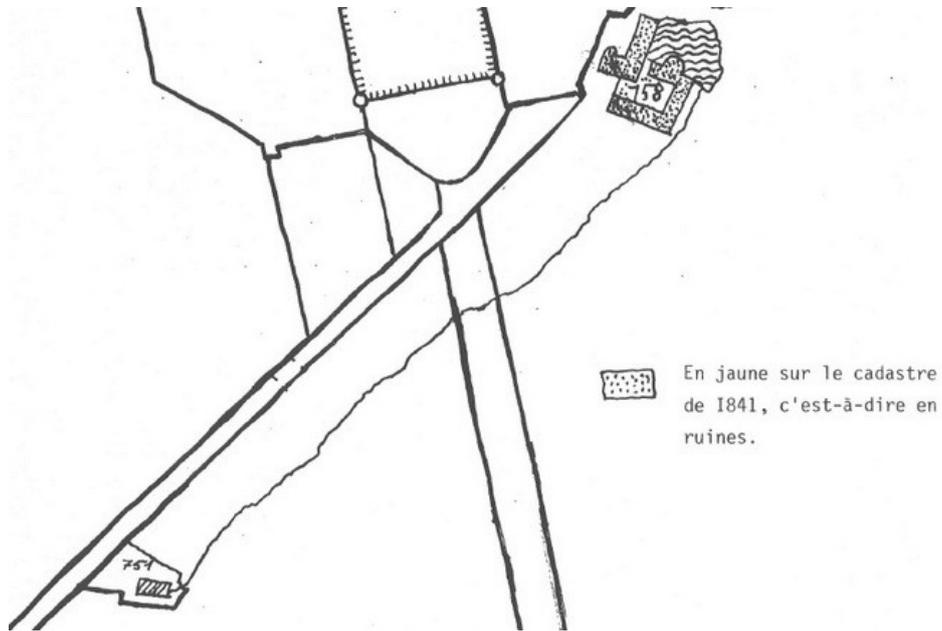


Le pignon ouest arbore une fine rosace en granit composée d'un polylobe central entouré de six quadrilobes.



Lithographies de Étienne Auguste Mayer 1846

Connue aussi sous le nom de Chapelle de Penfeunten certainement dû à la fontaine située à son extrémité est.



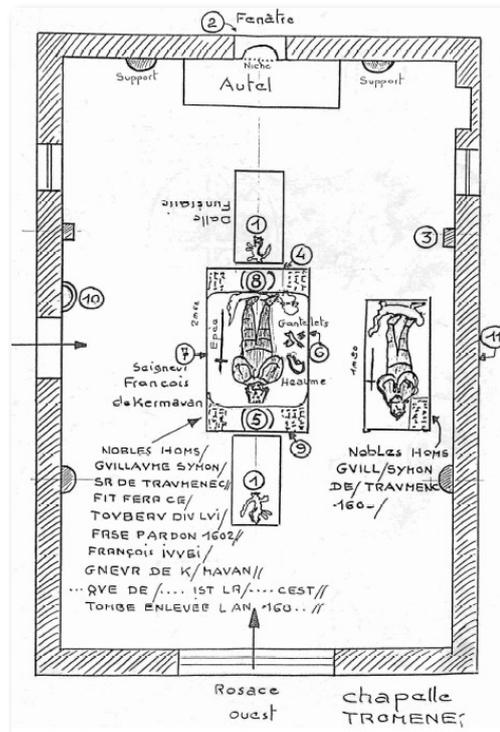
Cf extrait cadastral de 1841, où l'on voit le départ du ruisseau derrière la chapelle (751) pour aller au château (758).

Plusieurs armoiries se trouvent à l'extérieur de la chapelle, ainsi qu'à l'intérieur, et on verra plus loin que ces armoiries ne sont pas toutes attribuées aux bonnes familles.

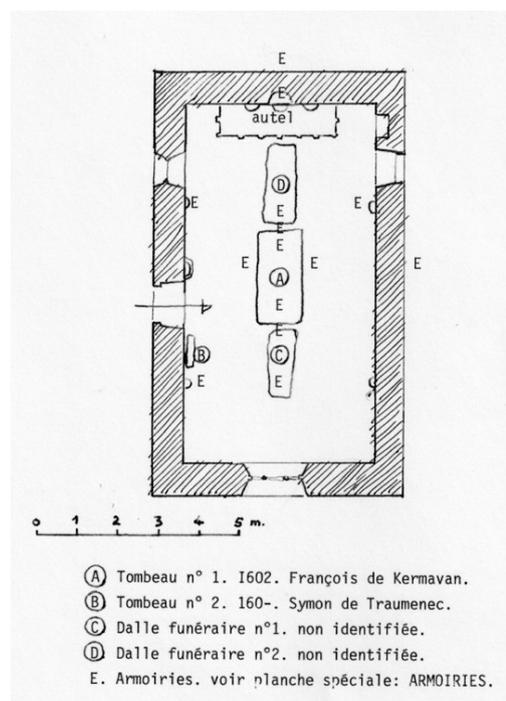


En entrant dans la chapelle, un imposant gisant celui de *François Maillé de Kermavan* se présente devant nous, avec à l'arrière l'autel, enfin ce qu'il en reste et sur le devant et l'arrière deux dalles au sol avec armoirie (Lion). À la droite de ce gisant se trouve un autre gisant, celui de *Guillaume Simon Sieur de Troménec*. Ce gisant a été déplacé de l'église de Landéda suite à son incendie en décembre 1821, il est resté longtemps debout contre le mur avant d'être posé au sol.

Mais ATTENTION tout ce qui est écrit n'est pas forcément vrai, et on le verra plus loin.



Croquis de René Le Verge



Dessin de l'inventaire du patrimoine 1979 par Castel et Tugores.



Guillaume Simon de Troméneç

François Maillé de Kermavan

Dans la chapelle, toutes les statuettes ont disparu, le gisant de François Maillé de Kermavan quant à lui a été vandalisé, il fut violé à la Révolution, puis à la Libération des soldats américains ouvrirent les sarcophages à la recherche d'un trésor... Quant à l'autel il a été détruit, il ne reste que quelques éléments au sol.



Reconstitution de l'autel



Le duel Guillaume Simon de Troménec et François de Maillé de Kermavan

Extrait du livre « Antiquités de la Bretagne, Finistère » par le Chevalier de Fréminville 1832.
L'histoire de ce duel conté par Fréminville.

Voici l'histoire de ce monument : Guillaume Simon de Tromenec ou Traumenec, que ses dilapidations et sa vie déréglée firent surnommer le prodigue, il fut un de ces capitaines qui pendant les guerres de la ligue profitèrent des désordres inséparables des dissensions intestines, pour s'enrichir aux dépens de qui il appartiendrait....

Simon de Tromenec n'affectait aucun parti quoiqu'il fit de la guerre un métier. A la tête d'une bande d'aventuriers déterminés, il attaquait, pillait, rançonnait indistinctement et royalistes et ligueurs. Il se rendit redoutable dans le Léonnais autant par sa bravoure audacieuse que par ses déprédations...

Simon de Tromenec ne craignit donc pas de prolonger ses violences et de commettre de nouvelles exactions. Il s'avisa de ravager quelques terres du domaine de l'évêque de Léon. Le sire de Kermavan, en sa qualité de grand feudataire et avoué de l'église de Léon fut semond par l'évêque de venir défendre ses propriétés: le jeune François, juveigneur ou cadet de l'illustre maison de Kermavan, jugea que le moyen le plus sûr et surtout le plus prompt de mettre un terme aux désordres du sieur de Tromenec, était de s'en défaire dans un combat singulier, se fiant sur son adresse et l'habileté qu'il avait acquise dans l'art de l'escrime, il l'appela en duel, le combat eut lieu en 1600, mais le sort des armes trahit la valeur du jeune champion, Tromenec le tua. Le clergé de Léon de plus en plus indigné contre lui jeta les hauts cris et l'évêque l'excommunia. Il parait que les suites de cette excommunication causèrent de graves désagréments au capitaine Tromenec, de plus l'autorité royale s'affermisssait de jour en jour, il craignit enfin la vengeance des lois qui déjà avait atteint le fameux Fontenelles et lui avait fait expier sur la roue ses atrocités inouïes. Il consentit donc à faire satisfaction à l'évêque par toutes les réparations convenables, celui-ci lui fit d'abord payer de fortes sommes à titre de dédommagements, et lui pardonna ensuite le meurtre de son avoué, mais à la condition expresse qu'il lui ferait ériger un monument expiatoire (1) dans la chapelle de son propre château, où le jeune Kermavan avait été inhumé. Tromenec exécuta religieusement cette condition, ainsi que le prouvent les inscriptions de ce sépulcre rapportées ci-dessus.

Quand est-il vraiment ?

Dans son article de « La dépêche de Brest et de l'Ouest » datant du 27 novembre 1924, Louis Le Guennec émet des doutes sur cette histoire, et pose la question aux lecteurs du journal en espérant une réponse.

(1) Un monument expiatoire est érigé en expiation d'un crime. Châtiment, peine subie suite à une faute ou un crime, pour se faire pardonner.

A propos de la chapelle de Tromenec en Landéda

Il y a, dans la dernière *Bretagne touristique*, un article plein de notations pittoresques et d'évocations du passé, sur le havre de l'Aber-Vrac'h. Son auteur, M. Claude Dervenn, y rappelle le duel qu'un seigneur du château de Tromenec, en Landéda, naufrageur et pillard déterminé, eut avec un autre seigneur nommé Carman ou Kermavan. Après l'avoir fort proprement occis, Tromenec lui éleva, en manière d'expiation, un tombeau à effigie au milieu de sa propre chapelle domestique.

Tout porte à croire, ajoute M. Claude Dervenn, qu'il s'agit de Louis de Carman ou de Kermavan, dont le père, Maurice de Plusquellec (fils de l'héritière de Carman dont il avait relevé le nom) avait reconstruit le château de Selsploué en Plouescat (lire : en Plounévez-Lochrist). Il avait pour femme Diane de Luxembourg, qui était riche et peut-être belle. Le naufrageur en fut-il épris ?... On peut supposer là un drame comme cette époque en vit beaucoup.

Il importe, semble-t-il, de ne pas laisser prendre corps cette erreur de fait, qui pourrait aiguiller les chercheurs sur une fausse piste. Louis de Carman n'est point mort de la main de Guillaume Simon, seigneur de Tromenec. S'il est exact qu'il ait succombé aux suites d'un duel, ou plutôt d'une rencontre fortuite à main armée, ce combat eut lieu dans les faubourgs de Rennes, en avril 1584, et son meurtrier fut Jacques de Tournemine, marquis de Coatmeur (ou Landivisiau) et de Kermilin, en Tréflaouénan, lequel d'ailleurs, non plus que Christophe de Carman, frère de Louis, ne survécut à ce terrible échange d'estocades.

M. Claude Dervenn décrit joliment « la petite chapelle qu'éclaire une exquise rosace de pierre grise », mais n'y aurait-il pas pénétré ? Sans quoi, il eût lu, à l'angle inférieur de la dalle funéraire sur laquelle un ciseau hésitant a taillé en relief méplat la figure cuirassée du défunt, y compris ses gantelets et son casque ce nom nettement gravé : FRANCOIS, JVVEI-GNEVR DE KMAVAN. Le chevalier de Frémenville, qui a donné dans le tome 1^{er} des *Antiquités du Finistère*, paru en 1832, une lecture incomplète de l'épithaphe, ajoute au dit nom : TVÉ EN 1600; mais depuis bientôt un siècle, la pierre s'est effritée, et ces mots actuellement n'apparaissent plus, ou du moins échappent aux regards des archéologues novices.

A propos de cet étrange mausolée de la Révolution, et que nos amis les ont, paraît-il, bouleversé pendant alors qu'ils avaient un poste à l'Abbaye, serait curieux de rechercher deux ou trois fois, déterminant si Guillaume bien été, au cours des troubles de la piraterie, le bandit, le trousseur de l'émule des Fontenelles, des La Tremblay, Magnanne que nous dépeint Frémenville d'après un texte ancien dont il ne s'agit pas plutôt et uniquement d'après les sources locales. L'extraordinaire, c'est que les historiens de la Ligue en Bretagne n'accordent la moindre mention et ne le montrent en posture de chef de bande hobereau tyrannique dans aucun document contemporain. Je sais que Landéda est le bout du monde, et que nombre d'hommes ont péri; mais tout de même, comme on dit, si ça s'était passé, ça se saurait.

Deuxièmement, indiquer au juste d'où sortait « François, juveigneur, cadet ou issu de cadets, de l'illustre famille de Kermavan. Tout ce que nous saissons de lui se borne à savoir qu'il expédia chez Pluton d'une botte de poudre en l'an de grâce 1600. Avec Louis de Kermavan s'était éteint tragiquement en 1584, le noble estoc qui remontait à la fois de Léon et de Plusquellec, aux premiers de l'histoire bretonne. De la belle famille de Luxembourg, Louis ne laissa point de fils; son frère Christophe, tué près de Rennes, n'était pas marié; un autre frère, Jean, jeune, si bien que leur sœur Claire épousa en 1577 à François de Mailli, au service de la cour, cette vieille lignée tourangelles qui ne cessait de faire dire : *Riche comme le roi*, donc, point de place pour François de Kermavan, dans les réformations et les montrages de Léon au XVI^e siècle n'indiquant que le rameau latéral de la famille de Kermavan, il aurait pu être l'ultime rejeton. Quel est ce petit mystère ?

La chapelle de Saint-Laurent de Landéda, aujourd'hui ouverte à tous vents, et qui, si elle n'est pas détruite, ne sera bientôt plus, comme elle l'est, d'autres, hélas, qu'une ruine qui s'écroule du château voisin si lamentablement. Il conviendrait du moins de sauver par la destruction les deux tombeaux qu'elle renferme, celui de l'énigmatique François de Kermavan et celui de son meurtrier, apportés à Landéda par le vent de l'ancienne église de Landéda. L'autre, le dernier surtout, sont les chefs-d'œuvre, mais ils méritent d'être sauvés, cause des souvenirs qu'ils évoquent, et qui méritent d'être conservés au musée de Brest ou au département de Quimper. Leur projet n'est pas bien avisé d'y songer avant qu'il ne soit trop tard. — L. G.

La réponse ne se fait pas attendre, un lecteur répond et quel lecteur, puisqu'il s'agit d'un descendant des Troménéec, François Maillé de Kermavan aurait été tué en duel dans l'église. **Mais est-ce la vraie version ???**

La Dépêche de Brest et de l'Ouest

08/12/1924

Louis Le Guennec

A propos de la chapelle de Saint-Laurent de Tromenec, en Landéda

J'ai posé récemment aux lecteurs de la *Dépêche de Brest et de l'Ouest* deux questions relatives aux causes réelles du duel qui mit aux prises, en 1600, Guillaume Simon, seigneur de Tromenec, et François de Kermavan, et à l'identité de ce dernier, dont le mausolée existe encore dans la petite chapelle de Saint-Laurent, en Landéda. Des réponses me sont parvenues, dont l'une émane de la personne la mieux qualifiée pour connaître les traditions de famille des derniers descendants du redoutable breton qu'était le sire de Tromenec. Je la remercie de ses renseignements, et j'en donne ici l'essentiel :

Guillaume Simon n'a jamais été, comme je l'avais du reste pressenti, un routier pillard, ni un naufrageur. Il se contentait de promener à travers le pays son humeur chatouilleuse et sa flamberge toujours prête à jaillir hors du fourreau. Particulièrement pointilleux sur le chapitre de ses prééminences, c'est-à-dire des droits honorifiques qu'il possédait dans l'église de Landéda, en sa qualité de notable gentilhomme, il n'admettait point que quiconque y prit le pas sur lui. Aussi, sa fureur fut grande lorsqu'un jeune godelureau, François de Maillé, s'avisa de réclamer la préséance en sa qualité de descendant par les femmes des puissants barons de Kermavan, jadis suzerains de ce coin du Léon. Certain dimanche, en entrant dans l'église pour assister à la grand-messe, Guillaume Simon trouva son rival insolentement installé à la meilleure place, au-devant du banc où, de temps immémorial, s'agenouillait la famille de Tromenec.

Malgré la sainteté du lieu, il ne put se défendre d'interpeller Maillé-Kermavan et de lui enjoindre d'aller prier ailleurs. Querelle, vociférations, menaces; voilà les deux adversaires mettant rapière au vent, dans le chœur même, devant les fidèles, épouvantés, et ferrailant avec rage. Bientôt, le pauvre François de Maillé mesura les dalles de son corps transpercé; il mourut presque aussitôt. Le scandale et l'émoi furent énormes. L'église, polluée par cette effusion de sang, dut être réconciliée par un délégué spécial de l'évêque, qui lança sur le meurtrier une excommunication majeure. Pour s'en faire relever, Guillaume Simon dut, dit-on, aller se jeter aux pieds du pape, qui lui imposa de sévères conditions de rachat et de pénitence.

La plus dure fut encore, pour l'ombrageux gentilhomme, celle d'ensepulturer, au milieu de la chapelle domestique du manoir de Tromenec, le corps de sa victime, et de graver sur la tombe de celle-ci une inscription votive. Il s'y résigna pourtant. On le vit depuis s'absorber chaque jour en longues oraisons devant le mausolée. Il mourut repent et chargé d'ans, fut enterré à Landéda, d'où sa dalle funéraire, chargée d'une effigie courtaude et quelque peu grotesque, a été portée à Saint-Laurent, lors de la reconstruction de l'église. Suprême expiation, elle git à présent aux pieds du tombeau de François de Maillé...

C'est bien là, en effet, le véritable nom du défunt, ainsi qu'a bien voulu m'en aviser un obligeant lecteur. Il était le fils aîné de François de Maillé, gentilhomme de la Chambre du Roi, seigneur de l'Islette et de Vidromain, et de Claudine de Kermavan, héritière de Kermavan Scaploué, Bruilliac, la Marché, etc., mariés en 1577. Sa mort prématurée transféra le magnifique apanage des maisons de Maillé et de Kermavan à son frère cadet, Charles de Maillé, créé marquis de Carman en 1612, mort en 1628, des suites de fatigues endurées au siège de La Rochelle. Le fils de Charles, Donatien de Maillé, marquis de Carman, périt également en 1652, ainsi que ses deux seconds, dans le duel célèbre qu'il soutint, à Berrien, contre le marquis du Chastel et deux autres gentilshommes. C'était la troisième fois depuis moins d'un siècle que l'héritier de Kermavan succombait en champ clos. Sa descendance s'est continuée jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, mais se ruina et dut vendre tous ses biens. Son dernier titre de gloire — outre cette charmante marquise de Carman qu'aimait Mme de Sévigné — fut d'avoir donné une mère au trop fameux marquis de Sade...

On le voit, les deux tombeaux de Saint-Laurent évoquent d'assez curieux souvenirs d'histoire, ou plutôt de chronique bretonne. A ce seul titre, ils valent d'être conservés et mis en lieu sûr, si la chapelle de Tromenec cesse d'être pour eux un asile tutélaire. Je sais qu'on se préoccupe déjà de leur protection. Puisse-t-on vite aboutir, avant d'irréparables dégâts ou un brusque envol vers les cieux parisiens, sinon transatlantiques. — L. G.

L'histoire en est restée là, et depuis les écrits de Fréminville en 1832, tout le monde reprend cette histoire, écrivains, généalogistes, historiens, etc.

En 2015, Bernard Le Bec (Patrimoine des Abers) se pose la même question. Il a des doutes sur les armoiries du gisant de François de Maillé de Kermavan, ainsi que celles sur les murs de la chapelle.

C'est ainsi qu'il fait appel à Michel Mauguin, spécialiste en héraldique et généalogie. Tous les deux relèvent chaque armoirie et après une étude poussée de Michel Mauguin, voici le résultat de ses recherches.

Aperçu et détails des armoiries

Armoiries en tête du gisant



Le centre de cet écusson écartelé est celui de Simon de Troménec

Au quart haut gauche :



La croix tréflée ou fleuronnée d'azur sur fond or est une autre représentation identifiant la maison Le Barbu, elle correspond à l'alliance vers 1436 d'Adélice Le Barbu héritière de Troménec avec Guillaume Ier Simon.

Au quart haut droite :



Écusson appartenant à Marguerite Le Moyne, blasonnant d'argent au croissant de gueules accompagné de trois coquilles, deux en chef et une en pointe. Mariée en 1460 à Maurice alias Guillaume Simon. Ce fils peut se prévaloir de seigneur de Troménec par sa mère.

Au quart bas gauche :



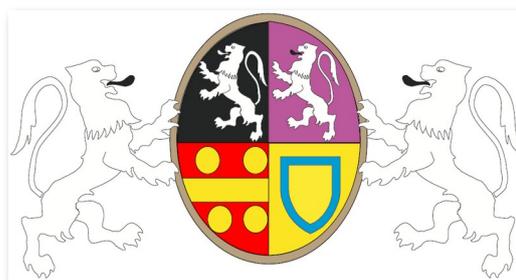
Écusson appartenant à Madeleine de Brézal, elle fut l'épouse de François Simon en 1536. L'écusson comporte normalement six besants, par manque de place il en comporte que quatre.

Au quart bas droit :

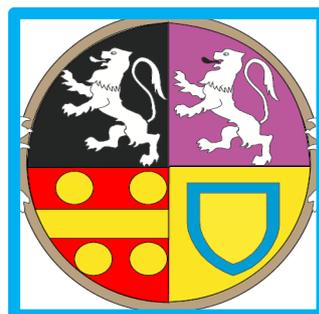


Écusson appartenant à Jehanne de Kergadiou, épouse en seconde noce de Guillaume III Simon, en 1572

Armoiries en pieds du gisant



Cet écusson est la généalogie des ancêtres de Guillaume Simon 1^{er} Seigneur de Kergoulouarn en Mespaul.
Représentation des époux, parents et grands-parents.



Au quart haut gauche :



Guillaume 1^{er} Simon de Kergoulouarn, époux de Adeline Le Barbu.

Au quart haut droite :



Écusson de Catherine de Kérouzé épouse de Yves ou Yvon Simon, parents de Guillaume.

Au quart bas gauche :



Écusson de Dame De Saint-Goueznou ou Le Borgne de Plouguin, épouse de Yvon Simon, grands-parents de Guillaume 1^{er}.

Au quart bas droit :



Écusson de Adeline Le Barbu de Troménec, épouse de Guillaume 1^{er} Simon De Kergoulouarn.

Comme on peut le voir, ces armoiries ne correspondent pas à la famille des Kermavan, mais uniquement à la famille des Troménec.

Est-ce un pied de nez fait aux Kermavan ou simplement est-ce sa propre pierre tombale, où il aurait fait écrire le texte de la page suivante comme l'a précisé Fréminville dans son histoire, pour se faire pardonner avant de mourir en 1602, date à laquelle la pierre a été gravée, mais ce ne sont que des hypothèses.

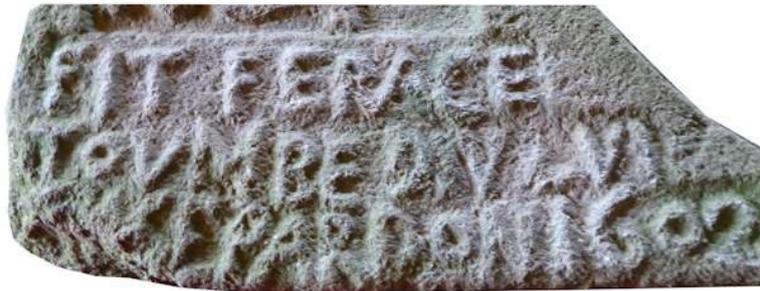
Vous trouverez plus de détail sur le site de Michel Mauguin :

<http://michel.mauguin.pagesperso-orange.fr/LANDEDA%20HERALDIQUE.pdf>

Inscriptions gravées sur le gisant



NOBLE HOMS GVILLAUME SYMON SR DE TRAVMENE



FIT FERA CE TOMBEAU DIV LVI FASE PARDON 1602



FRANCOIS JV.GNEUR DE K AVAN



IEL QVUELLE EST LA CESTE



TOMBE EN LEVEE L AN 160-

NOBLES HOMMES, GUILLAUME SYMON SR DE TROMENEC FIT FAIRE CE
TOMBEAU DIEU LUI FASSE PARDON 1602
FRANÇOIS JUVEIGNEUR DE KERMAVAN TELLE QUELE EST LÀ CETTE TOMBE
EN LEVÉE L'AN 160-

Savez-vous pourquoi les inscriptions sur le gisant sont écrites en français ?

L'ordonnance de Villers-Cotterêts, promulguée par le roi François Ier en 1539, a eu un impact important sur l'utilisation de la langue française dans les actes juridiques et civils en France. Cette ordonnance a rendu obligatoire l'utilisation de la langue française pour les actes notariés, **les procédures judiciaires**, les contrats, les testaments et les baptêmes, mais elle a également eu une conséquence inattendue : elle a également affecté l'écriture des dalles funéraires.

Avant l'ordonnance, les inscriptions sur les dalles funéraires étaient souvent écrites en latin, la langue de l'Église catholique. Cependant, avec l'instauration de l'usage obligatoire de la langue française pour les actes civils et de justice, l'écriture en latin pour les dalles funéraires est devenue de moins en moins courante.

Les dalles funéraires sont des témoins précieux de l'histoire et de la culture d'une époque donnée, et elles ont souvent été utilisées pour transmettre des informations importantes sur les défunts et leur famille. Avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, les inscriptions sur les dalles funéraires ont commencé à être rédigées en français, ce qui a rendu ces informations plus accessibles aux populations locales.

En somme, l'ordonnance de Villers-Cotterêts a eu un impact majeur sur la langue française et sur la façon dont elle a été utilisée dans les actes juridiques, mais elle a également influencé l'écriture des dalles funéraires. En imposant l'usage de la langue française pour les actes civils et **de justice**, l'ordonnance a contribué à la promotion de la langue française en tant que langue officielle du pays, tout en permettant aux générations futures d'en apprendre davantage sur l'histoire et la culture de la France.

Extrait de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts

Articles 110 et 111

art. 110. *Que les arretz soient clers et entendibles
Et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz arretz. Nous voulons et
ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aulcune
ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion.*

Art. 110. Que les arrêts soient clairs et compréhensibles, et afin qu'il n'y ait pas de raison de douter sur le sens de ces arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni de raison d'en demander une explication.

art. 111. *De prononcer et expedier tous actes en langaige françoys
Et pource que telles choses sont souuenteffoys aduenues sur l'intelligence des motz latins
cōtenuz esdictz arrestz. Nous voulons q~ dorefenauât tous arrestz ensemble toutes autres
procedeures soient de noz cours souueraines ou autres subalternes et inferieures, soyent de
registres, enquestes, contractz, commissions, sentēces, testamens et autres quelzconques actes
& exploitz de iustice, ou qui en dependent, soient prononcez, enregistrez & deliurez aux
parties en langage maternel francoys, et non autrement.*

Art. 111. De prononcer et rédiger tous les actes en langue française

Et parce que de telles choses sont arrivées très souvent, à propos de la [mauvaise] compréhension des mots latins utilisés dans lesdits arrêts, nous voulons que dorénavant tous les arrêts ainsi que toutes autres procédures, que ce soit de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, ou que ce soit sur les registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et tous les autres actes et exploits de justice qui en dépendent, soient prononcés, publiés et notifiés aux parties *en langue maternelle française*, et pas autrement.

Ces écrits ne se réfèrent à aucun duel, s'il n'y a pas eu de duel, il n'y a pas eu de mort, alors que s'est-il passé ?

La finalité de l'histoire est qu'il n'y a pas eu de duel entre Guillaume Simon de Troménec et François de Maillé de Carman (Kermavan), ni à l'extérieur, ni dans l'église.

Il s'agit simplement d'une main mise à l'épée à l'intérieur de l'église pour une question de prééminence, les Carman ayant occupé les sièges des Troménec.

Il y avait prééminence des Carman sur Landéda. Troménec la respectait. Mais un jour il n'y eut plus d'héritier masculin chez les Carman et Guillaume aurait considéré que la prééminence ne s'appliquait plus.

Guillaume Simon de Troménec ayant mis la main à l'épée devant son suzerain, cela représente un acte de rébellion grave. Il peut être condamné, lui et sa famille, par un juge à perdre tous ses biens, ou à accepter les injonctions du clergé, ce qu'il va faire en faisant faire ce tombeau honorifique pour les Carman.

Donc, il n'y a pas eu de mort comme le confirme Michel Mauguin, spécialiste en héraldique et généalogie, qui a fait la généalogie des Kermavan (Carman) où il indique que François de Maillé de Kermavan est décédé en 1627 soit 27 ans après le supposé duel, ou plutôt l'injonction du tribunal. (Bernard Le Bec)

En réalité Guillaume Simon de Tromenec n'était ni un ligueur, ni un pillard, il était dans la Compagnie de 50 sallades (1) sous les ordres de René de Rieux de Sourdéac fidèle au Roi Henri IV. Il a effectivement commis un outrage motivé par un souci de prééminence, et a été condamné.

François Maillé seigneur de l'Islette et de Villeromain (en Touraine), en se mariant avec Claudine de Plusquellec dernière héritière des Kermavan, a repris le nom des Kermavan devenant le juveigneur (2) de la famille, c'est ainsi qu'il devint François maillé de Kermavan.

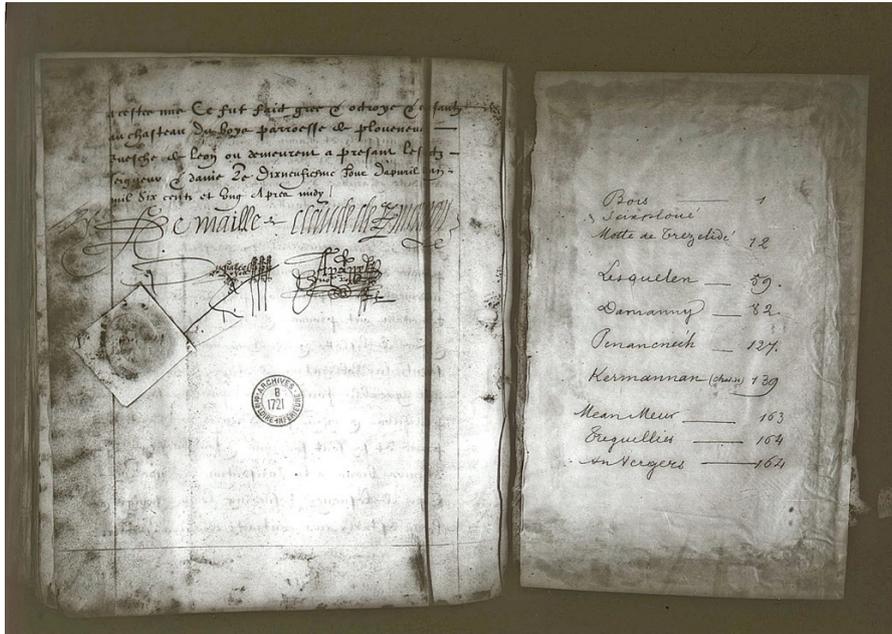
Ce qui permet de dire que l'histoire contée par le Chevalier de Fréminville n'était qu'une forgerie (3).

(1) Sallade, salade : la salade est normalement un casque de cavalerie de forme ronde, porté du XVème au XVI siècle, mais par métonymie le terme a fini par définir l'unité entière. « Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne Tome 3 par Dom Hyacinthe Morice » page 1635.

(2) Terme de féodalité. Cadet apanagé. En Bretagne, dans la noblesse, le juveigneur est un cadet sans distinction d'ordre de naissance. L'article 330 de la Coutume de Bretagne dit aussi que c'est une des formes de tenue noble des terres (juveigneurie), à titre de fief et à charge de la foi et de l'hommage, une des formes de tenue noble est la tenue du juveigneur d'aîné en partage.

(3) La forgerie est un acte de tromperie qui consiste à fabriquer un faux en écriture, soit de toutes pièces, soit en réutilisant des parties existantes, auxquelles des parties forgées sont ajoutées habilement de façon à laisser croire que l'ensemble serait authentique. C'était chose courante au XIXème siècle. Aujourd'hui, on appelle ça des fake news.

Voici quatre documents qui permettent de dire que François de Maillé n'a pas été tué en duel en 1600.



1-Extrait de Aveu et dénombrement (1) par le sieur de Kermannan et dame de Lislette.

à ceste mis. Ce fut fait, gréé et octroyé et (con)senty
 au chasteau du Boys, parroesse de Ploueneour,
 évesché de Léon, où demeurent à présent lesdictz
 seigneur et dame. Le dixneufiesme jour d'aprvil l'an
 mil six cents et un, après-midy.

Document signé par François de Maillé et Claude de Kermavan le 19 avril 1601 après-midi.

2-Dans un article du Petit Vendomois, il est écrit :

Le 24^{ème} jour de septembre 1619 le Roi Louis XIII s'arrêtera au village de Villeromain. Pour lors, la seigneurie de Villeromain appartient à la Maison de Maillé et plus précisément à François de Maillé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de l'Ordre, seigneur de l'Islette en Touraine. (2)

3-Notre Dame de Trobérou. Chapelle aujourd'hui disparue... Un mémoire de 1712, conservé aux archives de l'Évêché, nous dit qu'elle appartenait primitivement aux seigneurs de Maillé, car, en 1601, François de Maillé, marquis de Kermavan, fit abandon des droits et prééminences qu'il possédait dans cette chapelle, à l'écuyer Jean de Belligant, sieur de Kerpabu... (Bulletin de la société archéologique de Finistère Tome XXXI 1904 page 305)

4-François de Maillé finit ses jours au château de l'Islette, entre le 27 juillet et le 23 novembre 1627. À cette dernière date, on procédait, au château d'Hommes, à l'inventaire de ses biens. (La maison de Maillé par Ambroise Ledru Tome premier. Histoire généalogique page 266).

(1) Aveu, s.m. : déclaration écrite fournie par le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief, à l'occasion d'un achat, d'une succession ou rachat. L'aveu est accompagné d'un dénombrement ou minu, décrivant en détail les biens composant le fief.

- (2) <https://lepetitvendomois.fr/arts-culture/histoires-locales/passage-de-louis-xiii-a-vendome/>
Les autres blasons à l'intérieur et l'extérieur de la chapelle.



Sur le bénitier



Jean Le Barbu 1426



Sur les dalles au sol et sur les côtés du socle du gisant



Guillaume Simon



Dans la chapelle



Alliance Maurice ou Guillaume Simon avec Marguerite Le Moyne



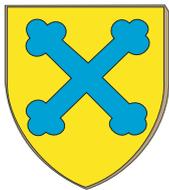
Sur le mur sud



Alliance Guillaume Simon II avec Isabelle de Kermenou



En haut du pignon Est



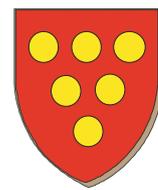
Le Barbu



Margueritte
Le Moyne



Jehanne de
Kergadiou.



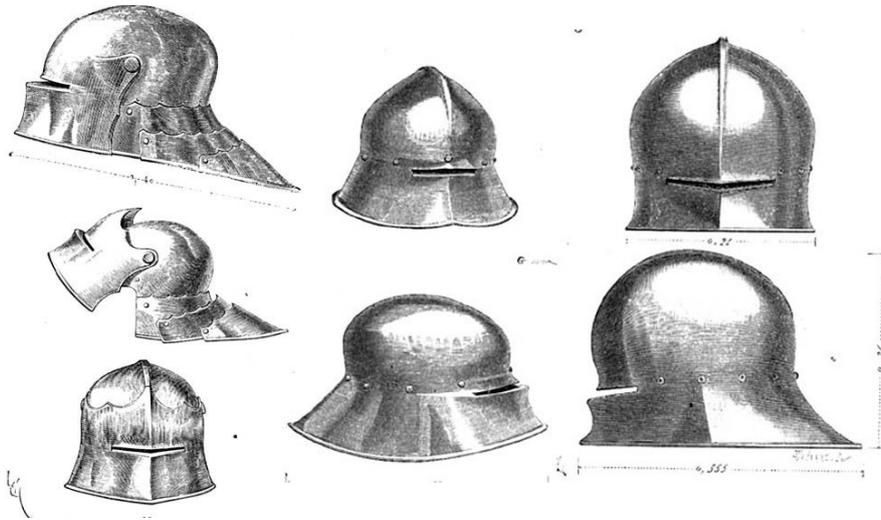
Madeleine
De Brézal



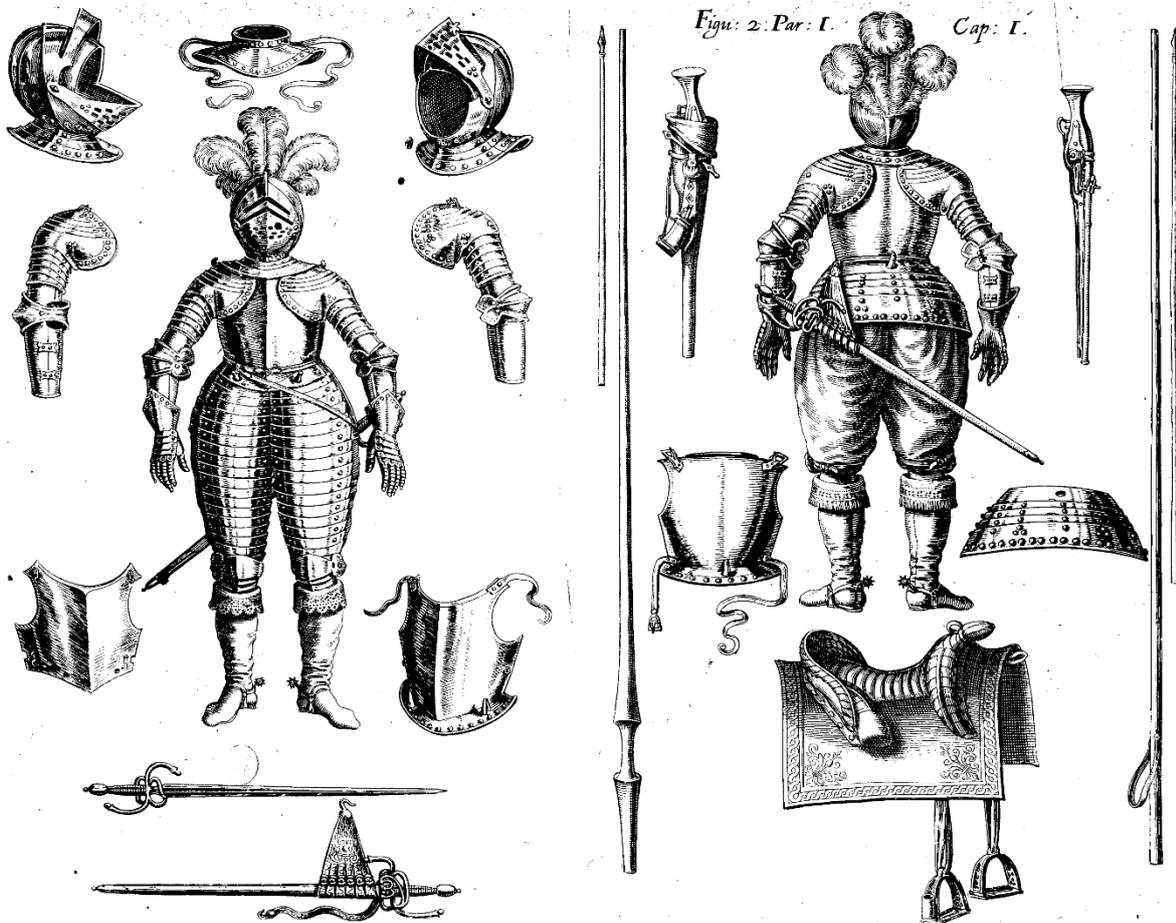
Manquant, était situé au centre.
Guillaume Simon

Pour plus de détails consulter le site de Michel Mauguin

Casque salade



Équipement d'un cavalier

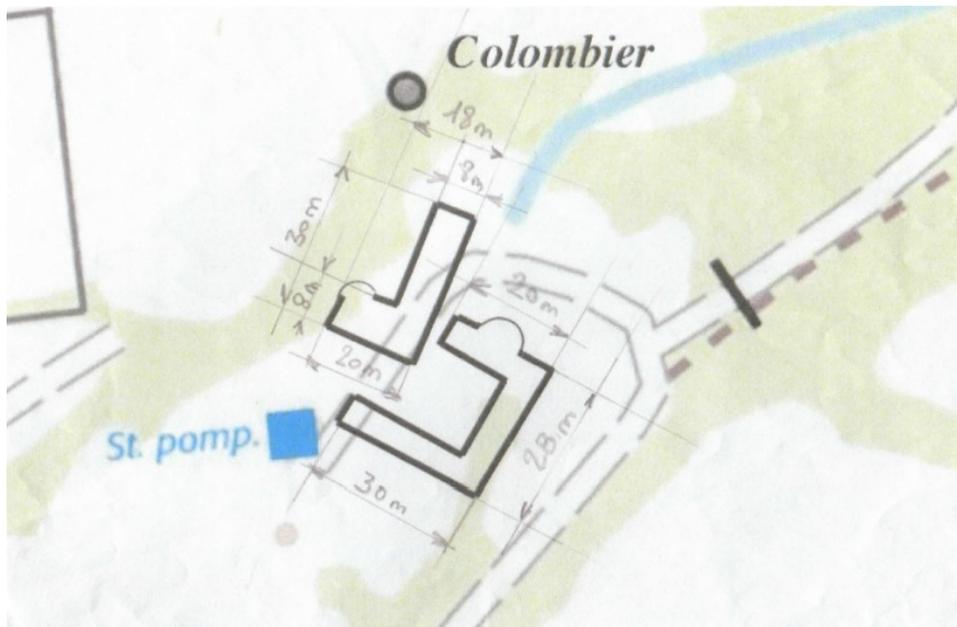
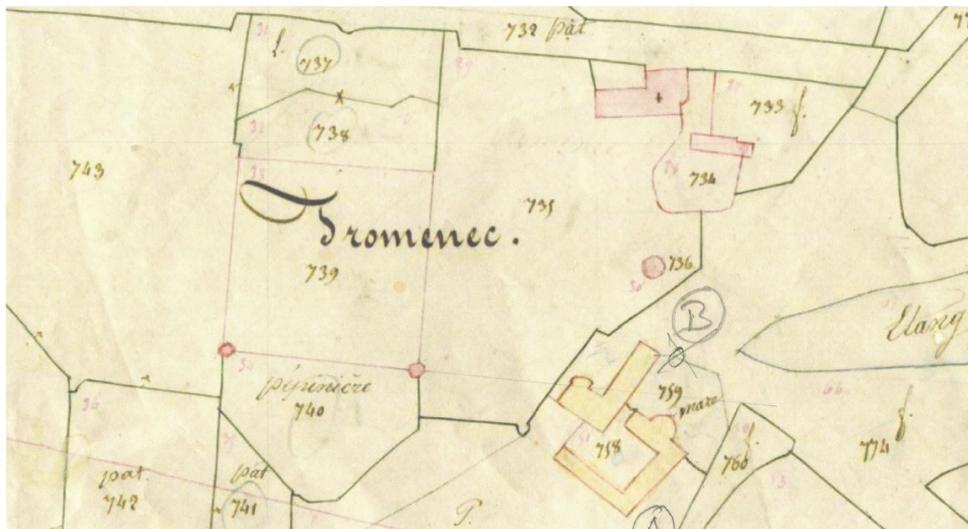


Cet équipement ressemble bien aux gisants.

Le manoir fortifié des Troménec

Construit au XV^{ème} siècle, il ne reste plus aucune trace du manoir. Laisse et abandonné par François Marie le Bihannic de Tromenec en 1803 (maire de Landéda de 1818 à 1828). Progressivement il tombera en ruine, puis sera vendu à un boucher de Lannilis, qui le vendra pierre par pierre, pour être définitivement détruit lors de la construction de la station de pompage d'eau de Landéda.

C'est en regardant le cadastre napoléonien de 1842 que l'idée de reconstruire virtuellement le manoir, nous est venue. Le cadastre étant à l'échelle métrique, il était facile de redessiner le manoir en plan.



Mais comment lui donner un volume. C'est en transmettant à Cathy Tritschler (qui a fait un énorme travail) le plan du cadastre, ainsi que des cartes postales du début du XX^{ème} siècle qu'elle a pu commencer grâce à l'informatique à dessiner le manoir.



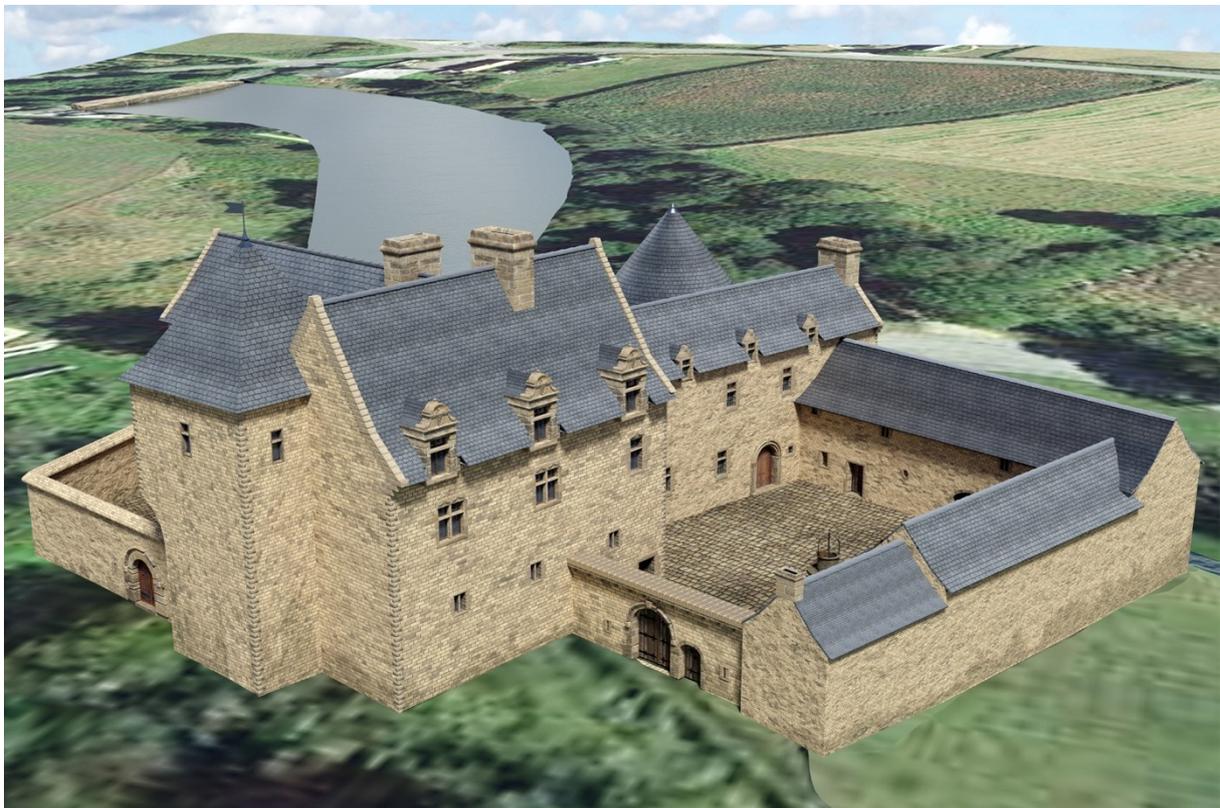
Mais à un moment les cartes postales n'étaient plus suffisantes, alors comment avancer ? C'est en cherchant sur internet que le miracle s'est produit en trouvant deux lithographies, une de Antony Viot et une de Ducourtioux. C'est avec celle de A.Viot que l'on a pu travailler.



Antony Viot



Suppression de la lithographie et poursuite de l'ensemble avec les cartes postales.
Voici le résultat final



Extraits de témoignages sur le manoir



Extrait du livre “Le Finistère monumental Tome 2 Brest et sa région” :

Les ruines du manoir de Troménec s’élèvent à 300 ou 400 mètres de la chapelle, au bord d’un lavoir, dans le vallon qui descend vers l’anse Saint- Antoine, à l’Aber-Wrac’h. Ces ruines, assez importantes et toutes noyées de végétation, il y a une douzaine d’années ont été acquises par un boucher de Lannilis qui les a exploitées comme carrière, épargnant seulement le pan de façade où s’ouvre un élégant petit portail en anse de panier surmonté d’une contre-courbe et deux autres portes cintrées plus petites. L’hiver ce manoir devait baigner littéralement dans l’eau du ruisseau où trempe encore, un peu plus bas, une tourelle à meurtrières démantelée. Un colombier coiffé de verdure se dresse à côté, dans le courtil, au-dessus d’une sorte de caveau précédé d’une arcade de pierre. Le jardin muré voisin, aux angles garnis de tourelles, dépend de la villa de Bellevue, bâtie par les derniers Le Bihannic de Troménec près de la demeure croulante de leurs ancêtres.

Extrait du cahier de Landéda N° 21 du 21 mars 1989 :

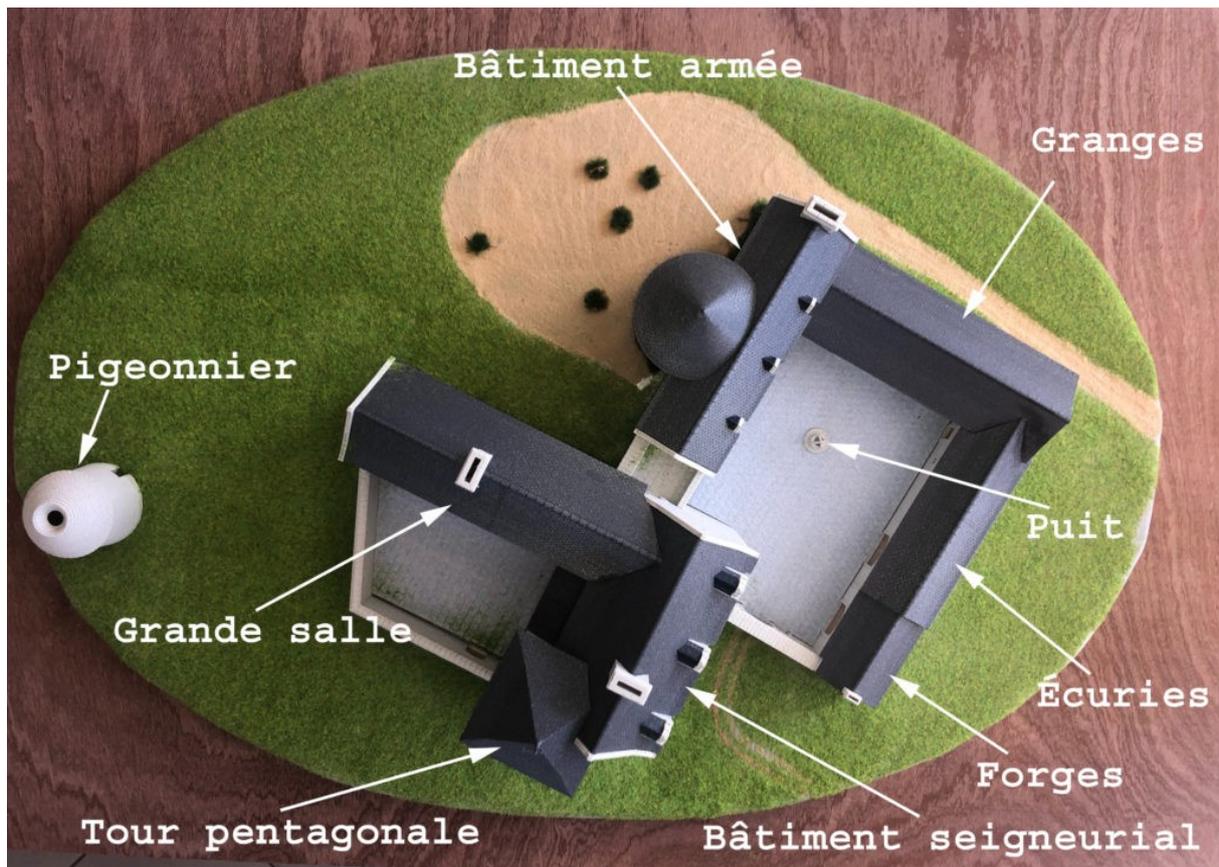
“Le château de Troménec avait une cour fortifiée avec un portail défendu par une tour. Les ruines sont en partie cachées par les arbres. La partie qui trempe au sud dans un marais se compose des débris de quatre murs et d’une tourelle attenante. Celle-ci est située au Nord ; elle est pentagonale et assez bien conservée. On peut monter par un escalier au sommet de la tour, espèce de plate-forme d’où l’on a une jolie vue sur les restes du château, la prairie, les bois, la chapelle et toute la campagne environnante et où l’on peut même faire des repas champêtres.

(...) De là, on peut monter encore par quelques pierres branlantes couvertes de lierre, au point le plus élevé des ruines. En descendant, on remarque, dans l’escalier, une grande rosace ronde formée de pierres triangulaires, soutenues par un pilier et qui soutient elle-même la plate-forme.”



Photo de l'escalier du manoir de Kerenneur à Plourin qui donne une idée de celui de Troménéec.
À partir des fichiers informatiques de Cathy Tritschler une maquette a pu être faite, voici quelques photos.



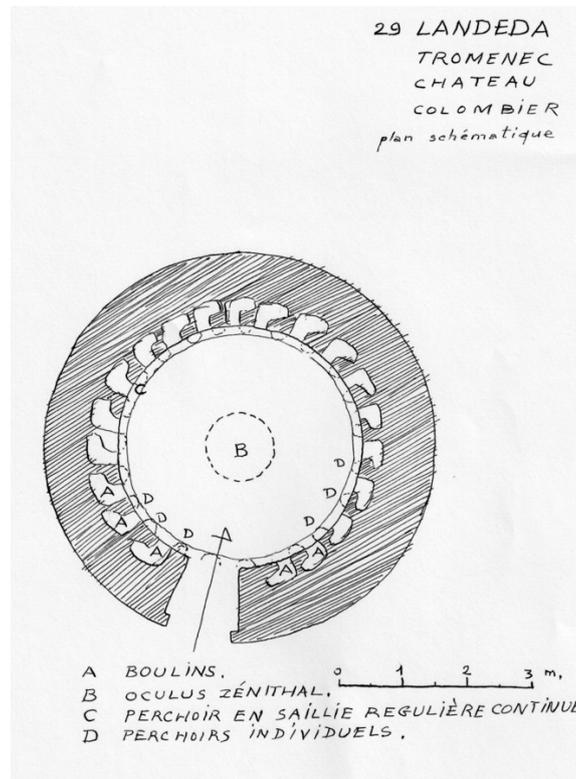


Le colombier



Avoir un colombier était un privilège accordé par le Duc ou le Roi.
Il fallait avoir au minimum 300 arpents de terre (1), pour en posséder un.

Le colombier compte 384 boulins, soit 16 rangs de 24 boulins (2). Pour avoir la surface du domaine il faut diviser par deux le nombre de boulins, ce qui permet de dire que le domaine de Troménec possédait 192 hectares de terre noble.



Dessin de l'inventaire du patrimoine 1979 par Castel et Tugores.

- (1) Un arpent = $\frac{1}{2}$ hectare.
(2) Nichoir.



Les boulins



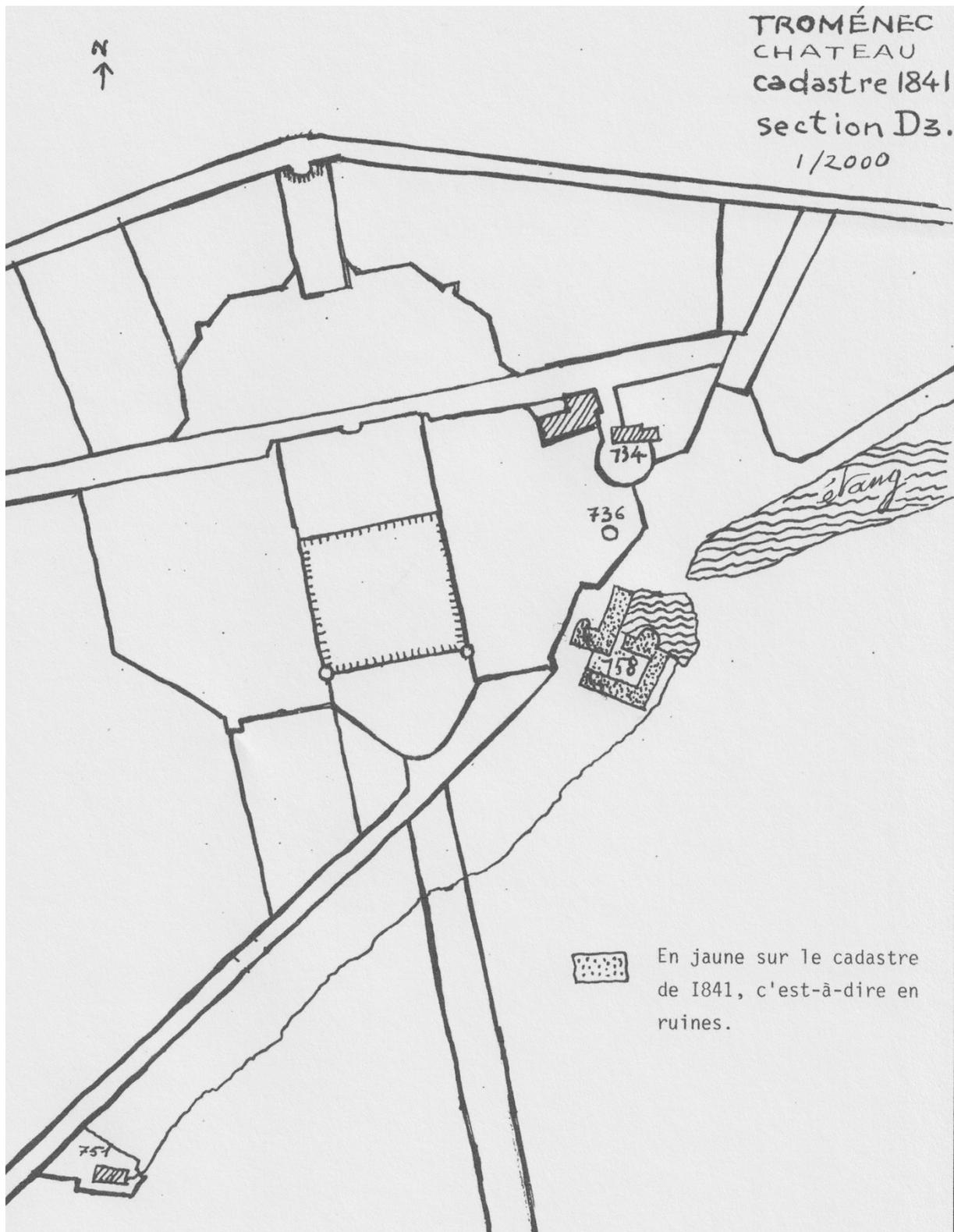
Support du mât central de l'échelle
d'accès aux boulins.
(n'existe plus à Troménec)

Photo du colombier de Kerbabu à Lannilis.

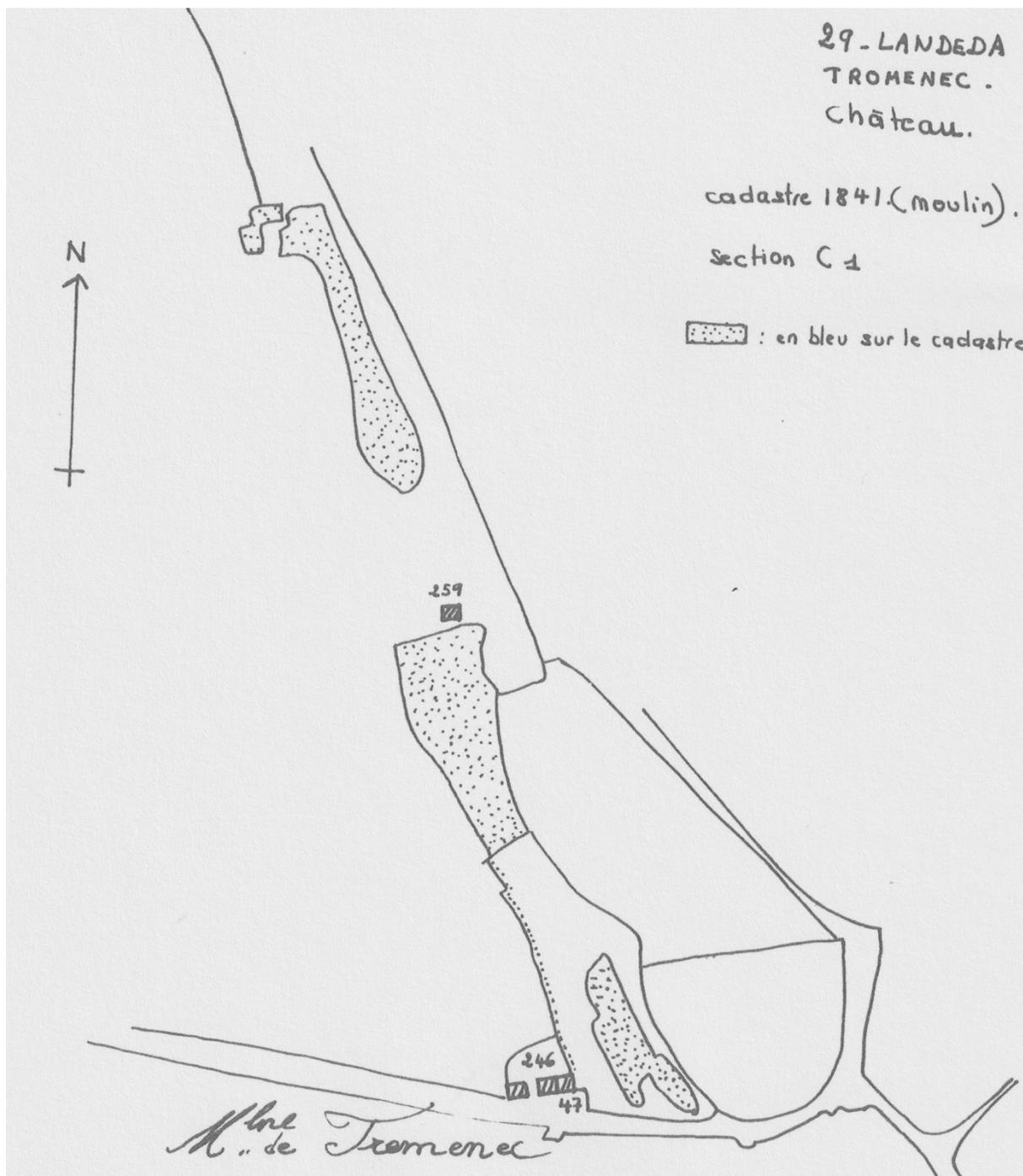
Le colombier servait de complément alimentaire (on mangeait les pigeons), d'amendement fertilisant pour les terres agricoles avec les fientes des pigeons et comme on l'a vu plus haut à mesurer la surface des terres nobles.



Le moulin



Le moulin se trouvait au bout de l'étang figurant sur le cadastre napoléonien (en haut à droite sur le plan). Dessin de l'inventaire du patrimoine 1979 par Castel et Tugores.



Position du moulin sur le cadastre 1841 (246-47)
Dessin de l'inventaire du patrimoine 1979 par Castel et Tugores.

29 - LANDEDA

TROMENEC - château

Moulin, vue du Sud-Est

61/32 - 1979

Cliché CASTEL

Fig. 11



Description de l'inventaire de 1979 Castel et Tugores
Structure : plan rectangulaire. (Maison non visitée).

Baies rectangulaires, porte à arc en plein cintre.

Couverture toit à deux versants, pignons couverts.
Matériau de couverture : ardoise.

Aujourd'hui le lac n'existe plus et la maison est privée.



Une des nombreuses peintures d'Auguste Mayer

François Marie Le Bihannic de Troménec, Christophe-Paulin de la Poix Chevalier de Fréminville, Étienne Auguste Mayer.

Trois personnages identifiés feront évoluer cette histoire dont la continuité légendée, sera assurée par ce "passeur de mémoire" François-Marie Le Bihannic de Troménec (1751- 1828) ex-capitaine de Frégate (Maire de Landéda de 1818 à 1828). En 1826 de passage à Landéda, Christophe-Paulin de la Poix, Chevalier de Fréminville (1787- 1848) officier de Marine, futur capitaine de Frégate, historien, ira rendre visite à son compatriote de la Royale, qui va lui raconter son histoire de Troménec. Notre troisième personnage, Etienne Auguste Mayer (1805 – 1890) était à cette époque, professeur de dessin aux élèves officiers à bord du "Borda" (école Navale) peintre reconnu par sa notoriété (ses œuvres figurent au Musée National de la Marine).

Un lien commun unissait ces trois personnages, la " ROYALE " .



" Le Borda "



Né à Brest le 17 juillet 1805 et décédé en 1890, la carrière d'Auguste Mayer qui fut un peintre prolifique, débuta comme écrivain de marine en 1823. Il embarquera ensuite sur les navires de l'État en tant que peintre. Il sera affecté à Brest à l'École Navale à 45 ans. Il occupera le poste de professeur de dessin à bord du navire école « Le Borda ». En 1875, il faisait partie de la commission chargée de mettre en place un musée pour la ville de Brest. Ce musée où seront déposées 22 de ses œuvres, tableaux et dessins, qui disparaîtront sous les bombes de la seconde guerre mondiale.

Bernard Le Bec

Images de vie à l'intérieur du manoir fortifié



Emplacement géographique

Coordonnées du site :

Latitude : 48.584765°

Longitude : 4.560789°

Altitude moyenne : 36m

Le site de Troménec se trouve actuellement sur un terrain boisé, pas très visible de la route. Il dispose d'un petit parking, avec accès à la chapelle facilité pour les personnes à mobilité réduite.



Remerciements :

Cathy Tritschler pour la conception 3D du château et de la chapelle
Bernard Le Bec pour l'historique
Michel Mauguin pour l'héraldique et la généalogie

Documentations :

patrimoinedesabers.fr
abers-patrimoine.bzh
<https://lepetitvendomois.fr/arts-culture/histoires-locales/passage-de-louis-xiii-a-vendome/>
<http://michel.mauguin.pagesperso-orange.fr/LANDEDA%20HERALDIQUE.pdf>

Patrimoine des Abers, Bernard Le Gouriérec
Landéda 2023